V° BIENNALE EUROPÉENNE DU PAYSAGE

25, 26 et 27 septembre 2008, Barcelone

CESSION DES DROITS D'EXPLOITATION DU MATÉRIEL PRÉSENTÉ

Je, soussigné, M ^{me} /M ^{le} /M, auteur des images, ayant élu domicile à,
DÉCLARE
1) Que, répondant à l'invitation faite par le Col·legi d'Arquitectes de Catalunya (CoAC), la Demarcació de Barcelona, le Màster d'Arquitectura del Paisatge de la Universitat Politècnica de Catalunya et l'Associació d'Amics de la UPC, j'ai fait parvenir à ces organismes les images suivantes :
-
- -
- -
-
- -
(Veuillez photocopier cette page si vous avez besoin de davantage d'espace.) (Dans le cas de divers auteurs, toutes les signatures correspondantes seront nécessaires avec la mention de la relation auteur-image.)
2) Que je suis l'auteur et le titulaire légitime de tous les droits d'exploitation du matériel photographique mentionné ci-dessus que j'ai fourni précédemment aux organismes mentionnés ci-dessus, libre de toute charge, comme contribution personnelle à l'œuvre collective que ceux-ci sont en train de préparer à l'occasion de l'organisation de la V ^e Biennale du Paysage, Barcelone 2008 et qui consistera en la réalisation de deux expositions, d'un espace web d'archives et de l'édition d'un programme ainsi que d'un livre-catalogue qui incluront les actions les plus importantes menées à terme en Europe au cours de ces dernières années.
3) Que la cession des droits d'exploitation matérielle mentionnée ci-dessus se réalisera de manière gratuite.
4) Que l'œuvre dans laquelle sera intégré le matériel cédé sera considérée –conformément à l'article 8 du Décret législatif royal 1/1996, du 12 avril, par lequel est approuvé le Texte refondu de la Loi de Propriété intellectuelle espagnole— comme une œuvre collective et que les droits de propriété intellectuelle sur cette œuvre reviendront au Col·legi d'Arquitectes de Catalunya (CoAC), à sa Demarcació de Barcelona, au Màster d'Arquitectura del Paisatge de la Universitat Politècnica de Catalunya et à l'Associació d'Amics de la UPC, ainsi qu'à la Fundació Caixa d'Arquitectes qui sera chargée de l'édition du catalogue et du programme.
Fait à le
Signature

La participation à la V^e Biennale européenne du paysage implique l'acceptation de ce règlement.

Faire parvenir à :

V BIENNAL EUROPEA DE PAISATGE, rue dels Arcs, 1-3 08002 Barcelona / Espagne